## PRESS RELEASE



## COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

No 44.

. .

POUR PUBLICATION IMPEDIATE LE JEUDI 8 JUILLET 1965.

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures,
M. Paul Martin, annonce que le gouvernement canadien, désireux
d'intensifier ses relations culturelles avec les pays étrangers,
a décidé dans le cas particulier des pays francophones, d'augmenter les crédits consacrés à ce programme jusqu'à concurrence
de \$1 million.

Le programme d'échanges culturels avec les pays francophones a été lancé par le gouvernement canadien en décembre 1963 alors qu'une somme de \$250,000 lui était accordée. Il comporte des échanges de bourses, ainsi que la présentation de manifestations artistiques canadiennes - arts plastiques et de la scène - dans les pays francophones. Il a suscité un intérêt marqué de la part des pays intéressés qui lui a valu un vif succès au cours de cette première année d'activités. Le programme s'applique maintenant à la France, à la Belgique et à la Suisse et en espère qu'il favorisera à l'avenir des échanges avec d'autres pays entièrement ou partiellement de langue française.